

## Les conditions d'accès à la profession de Conseiller en économie sociale et familiale:

Peuvent se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité, les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- être titulaire du BTS « économie sociale familiale »
- être titulaire du DUT « carrières sociales »
- être titulaire du diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social
- être titulaire du Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé
- être titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur Technique Spécialisé
- être titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants

## L'admission :

Une commission d'admission arrête la liste des candidats admis à suivre la formation.

## La formation :

La formation s'étend sur une période de 1 an, soit 540 heures d'enseignement théorique et 560 heures d'enseignement pratique :

### **- l'enseignement en institut de formation se décompose en quatre domaines de formation (DF)**

DF1 conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne (140h)

DF2 intervention sociale (250h)

DF3 communication professionnelle (40h)

DF4 implication dans les dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales (90h)

- **l'enseignement pratique** se déroule sous la forme d'un stage pratique de 16 semaines

Dispenses de formation : Des dispenses de formation sont accordées aux titulaires de certains titres sanitaires ou sociaux.



### Dispenses

- Les personnes titulaires du :  
BTS ESF sont dispensés des DC1A, 1B, DC2C, DC4A.  
DUT CS dispensés des DC3, DC4A.  
DUT CS options AS et ASSC dispensés des DC2C, DC3, DC4A.  
DEASS dispensés des DC2AB, DC2C, DC3, DC4A, DC4B  
DEES, DEETS et DEEJS dispensés des DC3, DC4A, DC4B.

Après validation de l'ensemble des modules et stages de la formation en école, les candidats sont présentés au jury final du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale présidé par le recteur d'académie.

## La VAE du DECESF :

Le Diplôme d'Etat de CESF peut également être obtenu par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Les candidats souhaitant acquérir le DECESF doivent justifier des compétences acquises dans l'exercice d'une activité salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme. Le candidat doit justifier d'au moins 3 ans de durée totale d'activité cumulée.

Les demandes de dossier et la recevabilité sont instruites par le recteur d'académie.

Après rédaction d'un livret 2 relatant l'expérience professionnelle, le candidat est convoqué devant un jury ayant pris connaissance en amont du livret 2.

## Les conditions de travail :

Ce métier s'exerce en collaboration avec des assistants de service social, des éducateurs dans les services sociaux.

Il s'exerce au domicile des personnes aidées dans un souci de prévention et d'aide éducative.



A titre indicatif, dans le secteur public :

- ❖ Début de carrière : **1392 Euros Brut par mois**
- ❖ Fin de carrière : **2416 Euros Brut par mois**